

Le 18 août 2016

**Objet : Bonis liés au rendement 2015-2016 MJQ  
N/Corr. : 70606**

Madame la Présidente-directrice générale,

La présente décision fait suite à la demande d'accès à l'information que vous nous avez récemment adressée. L'analyse de votre correspondance indique que vous souhaitez obtenir le document ou les renseignements suivants :

*« Demande d'accès à l'information - Gosselin, Anne (2016-07-29) - Bonis liés au rendement 2015-2016 MJ :*

- 1. Le nombre total d'employés de votre organisation ayant reçu un boni lié au rendement ou à la performance pour l'année 2015-2016*
- 2. Le nombre d'employés de votre organisation, par catégorie d'emploi, ayant reçu un boni pour l'année 2015-2016*
- 3. La somme totale des bonis versés à vos employés en 2015-2016*
- 4. La somme des bonis versés aux employés en 2015-2016, par catégorie d'emploi*
- 5. La valeur moyenne du boni versé à un employé en 2015-2016, par catégorie d'emploi ».*

**Décision**

Après vérification, suivant le premier paragraphe de l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1, le ministère de la Justice donne suite à votre demande d'accès. Conformément à la loi, vous trouverez ci-joint les renseignements demandés.

...2

1. Le nombre total d'employés de votre organisation ayant reçu un boni lié au rendement ou à la performance pour l'année 2015-2016: 87 (Veuillez prendre note que ce montant ne comprend pas les trois bonis pour études qui ont été également été versées à des employés).

Vous trouverez les réponses aux questions 2 à 5 dans le tableau ici-bas:

2. Le nombre d'employés de votre organisation, par catégorie d'emploi, ayant reçu un boni pour l'année 2015-2016:

3. La somme totale des bonis versés à vos employés en 2015-2016

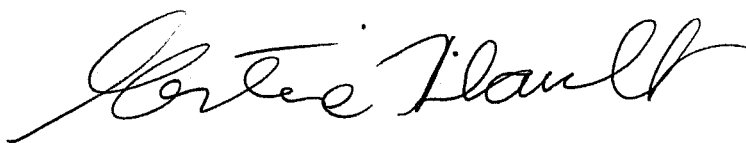
4. La somme des bonis versés aux employés en 2015-2016, par catégorie d'emploi

5. La valeur moyenne du boni versé à un employé en 2015-2016, par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	Nombre employés	Somme totale	Moyenne
Personnel de bureau, Techniciens et assimilés	16	26 633,46 \$	1 664, 59 \$
Professionnels	74	173 843, 80 \$	2 349, 24 \$
Total	90	200 477 26 \$	2 227, 53 \$

Conformément à la loi, vous trouverez ci-joint l'information sur les recours que vous pouvez exercer à l'une ou l'autre des étapes du traitement de votre demande.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente-directrice générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Martine Thibault, avocate  
Responsable de l'accès à l'information

p. j.